

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Téléphone 03.88.20.00.12
Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Monsieur Pierre PERRIN, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Président : 21 Mai 2026

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 13	
Élus en fonction : 13	Élus absents : 1
Élus présents : 12	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

Secrétaire de séance : Madame Hélène MULLER

Présents :

M. Pierre PERRIN, Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, Mme Mireille MATTER, Mme WOLFF-MINSTA, Mme Hélène MULLER, Mme Béa KLEIN, M. Jérémy KOLBECHER, Mme Fabienne GERHARDY, M. Laurent REYMANN, M. Jacques BRETON.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Francine LALLIER a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM

Absents sans donner de mandat :

**12/2026 – ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Rapporteur : Pierre PERRIN, Maire-Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

À la suite du renouvellement du conseil municipal et de la reconstitution du Conseil d'administration du CCAS, il appartient au Conseil d'administration d'élire en son sein un(e) vice-président(e) chargé(e) d'assurer la présidence des séances en l'absence du Maire.

Cette élection a lieu au scrutin secret.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à cette élection.

Le Conseil d'administration,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L. 123-6 ;

VU la délibération municipale n°19/2026 en date du 7 avril 2026 portant sur la fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU la délibération municipale n°33/2026 en date du 27 avril 2026 portant élection des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU l'arrêté municipal n° 28/2026 en date du 13 mai 2026, portant sur la « nomination des six membres du conseil d'administration du CCAS » par M. le Maire ;

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT que le Conseil d'administration du CCAS élit en son sein un(e) Vice-Président(e) chargé(e) d'assurer la présidence des séances en l'absence de M. le Maire ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature en vue de la vice-présidence ;

CONSIDERANT qu'il est procédé à cette élection au scrutin secret ;

CONSIDERANT que Madame Myriam JOACHIM a fait acte de candidature ;

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Majorité requise : 7

Voix obtenues par Myriam JOACHIM : 13

Madame Myriam JOACHIM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'élire Madame Myriam JOACHIM en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la durée du mandat.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

CHARGE la Responsable du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance




Hélène MULLER

Souffelweyersheim, le 28 mai 2026

Le Maire




Pierre PERRIN

Publication numérique faite le 29.05.2026

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-266703206-20260528-2026_130LEG